

CONSEIL METROPOLITAIN

Lundi 4 avril 2022

Point n° 6 : **Mise à jour des statuts du SIEGVO.**

Par délibération en date du 28 septembre 2021, les périmètres du Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) et du Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO) ont été modifiés par le transfert du territoire communal de la Commune d'Ars-sur-Moselle du SIEGVO au SERM. Cette modification des périmètres a été actée par l'arrêté préfectoral DCL n°1-043, en date du 15 novembre 2021, pour une date d'effet au 1^{er} janvier 2022.

Suite à cet arrêté, le SIEGVO a délibéré le 21 janvier 2022 pour mettre à jour ses statuts en retirant le territoire d'Ars-sur-Moselle de son périmètre d'intervention. Conformément à la législation, cette décision nécessite l'accord de la majorité qualifiée de ses membres dont la métropole fait partie.

Commissions consultées : Commission Eau et énergie, Bureau.

Il est donc proposé au Conseil métropolitain l'adoption de la motion suivante :

MOTION

—

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral DCL n°1-043, en date du 15 novembre 2021, portant sur la sortie du territoire communal d'Ars-sur-Moselle du Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO),
VU la délibération du SIEGVO, en date du 21 janvier 2022, portant sur la modification des statuts du syndicat actant cette sortie de la Commune d'Ars-sur-Moselle,

APPROUVE la mise à jour des statuts du SIEGVO,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à conduire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte ou document s'y rapportant.